

Le cerveau sur le grill.

Par . Le 21 octobre 2010

Ⓜ La remarquable avancée des neurosciences sur la scène de la médecine et des sciences du vivant, depuis une vingtaine d'années, soulève de passionnantes questions dans la perspective des sciences humaines. Elle incarne, à nouveaux frais et sous des modalités inédites, une question qui préoccupe depuis longtemps les disciplines les plus diverses, comme la philosophie, la physiologie, la biologie, la psychologie, la psychiatrie et la médecine : l'incarnation de l'esprit dans le cerveau.

La série de colloques *Mind the Brain!*, initiée en 2008 par l'Institut universitaire d'Histoire de la médecine et de la santé publique (IUHMSP) à Lausanne, vise à offrir une plateforme interdisciplinaire aux neuroscientifiques, clinicien-ne-s et spécialistes en sciences humaines et sociales permettant de questionner les enjeux des développements des « nouvelles sciences du cerveau » (les programmes des éditions précédentes sont disponibles sur le site de l'[Iuhmsp](#)).

La 3^{ème} édition du colloque *Mind the Brain!* réunit les 2 et 3 décembre prochains, à l'École polytechnique fédérale de Lausanne ([Epfl](#)), six intervenant-e-s sous le titre « Questions aux nouvelles sciences du cerveau », et autour de deux questions principales :

- Qu'apportent les « nouvelles sciences du cerveau » à leur propre cadre disciplinaire, d'un point de vue pratique autant que théorique ?
- Comment la question de l'inter- (ou trans-, ou co-, etc.) -disciplinarité émerge- t-elle en rapport avec les pratiques de ces « nouvelles sciences du cerveau » ?

Le programme complet, les modalités d'inscription, et toute information complémentaire se trouvent dans le [fichier pdf annexé](#).

Article mis en ligne le jeudi 21 octobre 2010 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

« Le cerveau sur le grill. », *EspacesTemps.net*, Publications, 21.10.2010
<https://www.espacestemp.net/articles/le-cerveau-sur-le-grill/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.